

# FAVORISER LA RENOVATION DES LOGEMENTS

Entre 2005 et 2010, une première Opération programmée d'amélioration de l'habitat, baptisée "rénovez pour louer, on vous aide à financer" a permis la mise en location de 256 nouveaux logements à loyer maîtrisé. Pour les 5 prochaines années, deux nouvelles opérations sont lancées. Au total plus de 8,7 millions d'euros seront investis par Chambéry métropole et ses partenaires : l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Département de la Savoie et Procvivis Savoie. En plus de la rénovation de logements destinés à la location, avec des loyers conventionnés, les travaux de rénovation des copropriétés pour améliorer l'isolation et la performance énergétique pourront être aidés, ainsi que la rénovation de logements occupés par des propriétaires à faibles ressources : adaptation pour les personnes âgées et handicapées, réhabilitation d'habitat dégradé, lutte contre la précarité énergétique. Chambéry métropole répond ainsi à l'une de ses missions essentielles, dans le cadre de son programme local de l'habitat (lire p. 7).